



## Regroupement familiale en Tunisie

Par **simosam**, le **02/06/2013** à **14:56**

Bonjour;

je compte me marié en tunisie et ramené ma femme en france, voici mes conditions:

-titulaire d'une carte de séjour qui expire en 2017 (10ans)

-travaille en CDI 2100euro net par mois

-un appartement f3 bien meublé de 65 m<sup>2</sup>

-casier judiciaire vierge

-j'ai été marié avec une française ( suite a un regroupement familiale mariage en tunsie en juin 2006 arrivé en france en novembre 2006) et je suis divorcé a l'amiable en mars 2010

en bref, quelle sont les procédures a faire, et le temps pour que je puisse ramené ma femme en france, et si ya un risque de refus

je veux savoir aussi si y'a un risque qu'ils me retire ma carte de sejour.

Merci.